



GIE PMU
Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 03 juillet 2025

Au cours du Conseil d'administration du GIE PMU qui s'est réuni le 03 juillet 2025 à 9h00, la délibération suivante, extraite du procès-verbal, a été adoptée :

« En conséquence de la démission de la Directrice Générale Madame Emmanuelle MALECAZE DOUBLET, et en application de l'article 16.4 des statuts du GIE PMU, le Conseil d'administration décide que la direction générale du groupement, à titre transitoire jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général par l'Assemblée Générale du groupement, sera assurée par Monsieur Christophe CURT. »

Extrait certifié conforme le 02 septembre 2025

Regis BOURGUEIL
Secrétaire Général